



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV556 - 08 FÉVRIER 2016

SOMMAIRE

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

201633-0031 - décision du Trésorier de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France portant délégation de signature à Anne-Sophie DIGIACOMO en matière de recouvrement de créances

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

201636-0015 - arrêté n°2016-013 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

201636-0016 - arrêté n°2016-014 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

201636-0017 - arrêté n°2016-015 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

201636-0019 - arrêté n°2016-021 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

201636-0020 - arrêté n°2016-022 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

201636-0021 - arrêté n°2016-017 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

201636-0023 - arrêté n°2016-023 portant subdélégation de signature de M. Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'Emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

201636-0024 - arrêté n°2016-018 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

201636-0025 - arrêté n°2016-016 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

201639-0004 - arrêté n°2016-DRIEE-IdF-165 portant subdélégation de signature de Monsieur Alain VALLET, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs

201639-0006 - arrêté n°2016-DRIEE-IdF-166 portant subdélégation de signature de Monsieur Alain VALLET, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201633-0031

Signé le mardi 02 février 2016

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

décision du Trésorier de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -
Ile-de-France portant délégation de signature à Anne-Sophie DIGIACOMO en matière
de recouvrement de créances

DÉCISION

Le Trésorier de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Sur proposition du Directeur général,

Décide

De donner délégation de signature à Anne-Sophie DIGIACOMO, Responsable du Département Comptabilité Générale et Fiscale, à effet de signer :

- tout acte destiné à préserver les droits de la CCI Paris – Ile-de-France pour le recouvrement de ses créances dans le cadre d'une procédure collective ;
- tout acte nécessaire à la mise en œuvre d'une procédure de recouvrement de créances directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

La présente décision portant délégation de signature prend effet à compter du 2 février 2016 et s'exerce pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

La délégation délivrée à Bruno CAVEDONI le 18 mars 2014 en pareille matière est retirée.

Fait à Paris, le 2 février 2016



Didier KLING



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201636-0015

Signé le vendredi 05 février 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

arrêté n°2016-013 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France

ARRETE n° 2016-013

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à Régis BAC et Jean-Louis MALLINGER à l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
 - « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134).
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1. ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus.

ARTICLE 2

En application des articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites et conditions définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à :

- Régis BAC
- Sophie de CASTELNAU
- Yasmina TAIEB
- Franck TARRIER
- Dominique BONNAFOUS

à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale.

Et à :

- Elise TEXIER
- Véronique DELARUE
- Alexandre VISCONTINI
- Anne GRAILLOT
- Elisa BAILLON
- Fantine LEFEVRE
- Christian VINCQ
- Patrick GUYOT
- Cédric GUILLON
- Vincent GILBERT
- Catherine LAPEYRE
- Christine MILLER
- Jean Paul WUCHER
- Lionel SILVERT
- Nicolas BESSOT
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Nicole CARRARA
- Jean-Louis MALLINGER
- Géraldine CUGUEN
- Thérèse ROSSI
- Yannick DURANT
- Yannick DOUILLARD
- Thomas GOUZENES
- Fabienne VAUGUET

à l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les programmes suivants :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;
- « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
- « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
- « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » ;
- « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
- « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 » ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;

- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est également donnée à :

- Régis BAC
- Sophie de CASTELNAU
- Yasmina TAIEB
- Franck TARRIER
- Dominique BONNAFOUS
- Nicolas BESSOT

pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Nicole CARRARA
- Jean-Louis MALLINGER
- Cyrille BOITEL
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Yannick DURANT
- Anne-Lise AUCOUTURIER

ARTICLE 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne LE GALL
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI
- Marie-Louise ASPLANATO
- Blanche BOURIN
- Sabrina FERREIRA
- Jacqueline GRACCHUS-LOUISY

à l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Laurence RYAN VAUTRIN
- Hakim DAOUDI-ALAOUI
- Aissata THIONGANE
- Malalatiana RAFATRO
- Alexis GOROKHOFF
- Fabrice VOISIN

à l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les fiches de communication liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales des programmes suivant :

- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;
- « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
- « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
- « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 »
- « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
- « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 ».

ARTICLE 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne LE GALL
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI

À l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS », cette habilitation recouvrant les actes de mise à disposition des crédits, de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 7

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Monsieur Dominique BONNAFOUS
- Monsieur Jean-Paul WUCHER
- Madame Sophie de CASTELNAU
- Madame Peggy LEGRAND
- Madame Nicole CARRARA
- Monsieur Charles EXTY

A l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT.

ARTICLE 8

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 9

L'arrêté n° 2015-113 du 6 novembre 2015 est abrogé.

ARTICLE 10

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 5 février 2016

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201636-0016

Signé le vendredi 05 février 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

arrêté n°2016-014 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2016-014

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale de Paris à :

- Monsieur Marc-Henri LAZAR
- Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT
- Madame Anne-Catherine BISOT
- Monsieur Philippe QUITTAT-ODELAIN
- Monsieur Alain DUPOUY
- Monsieur Sylvère DERNAL
- Monsieur Philippe BOURSIER
- Madame Corinne ROUXEL

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Marc-Henri LAZAR
- Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT
- Madame Anne-Catherine BISOT
- Monsieur Philippe QUITTAT-ODELAIN
- Monsieur Philippe BOURSIER

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Vincent RUPRICH
- Madame Anne-Catherine BISOT
- Madame Sylviane DUNAJSKA
- Monsieur Eric BEAULIEU

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2015-106 du 9 septembre 2015 est abrogé.

ARTICLE 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 5 février 2016

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201636-0017

Signé le vendredi 05 février 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

arrêté n°2016-015 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2016-015

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale de Seine-et-Marne à :

- Monsieur Philippe COUPARD, directeur régional adjoint
- Monsieur Jean-Luc CATANAS, secrétaire général
- Madame Isabelle VIOT-BICHON
- Monsieur Michel de MONTFAUCON
- Monsieur Stéphane ROUXEL
- Monsieur Olivier GAUTUN
- Madame Viviane BELHUMEUR sur le champ emploi dans les limites de ses attributions.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Philippe COUPARD
- Monsieur Jean-Luc CATANAS

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Philippe COUPARD
- Monsieur Jean-Luc CATANAS
- Madame Isabelle VIOT-BICHON
- Madame Ginette MUSSARD

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2015-090 du 15 juillet 2015 est abrogé.

ARTICLE 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 5 février 2016

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE


Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201636-0019

Signé le vendredi 05 février 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

arrêté n°2016-021 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2016-021

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale de l'Essonne à :

- Monsieur Marc BENADON, responsable de l'unité départementale de l'Essonne
- Madame Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale
- Madame Noëlle PASSEREAU
- Madame Brigitte MARCHIONI
- Madame Betty CORTOT-MATHIEU jusqu'au 30 avril 2016

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Marc BENADON,
- Madame Emilia DUARTE-MARTINS,

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Marc BENADON,
- Madame Emilia DUARTE-MARTINS,

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2016-001 du 5 janvier 2016 est abrogé.

ARTICLE 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 5 février 2016

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201636-0020

Signé le vendredi 05 février 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

arrêté n°2016-022 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2016-022

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale des Hauts-de-Seine à :

- Madame Patricia BOILLAUD, responsable de l'unité départementale des Hauts de Seine
- Monsieur Henri MARIE, secrétaire général
- Madame Catherine TINDILLIERE, directrice du travail
- Madame Claudine SANFAUTE, directrice du travail
- Monsieur Olivier JUVIN, responsable du Pôle mutations économiques

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Patricia BOILLAUD
- Monsieur Henri MARIE
- Madame Catherine TINDILLIERE
- Madame Claudine SANFAUTE

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Madame Patricia BOILLAUD
- Monsieur Henri MARIE
- Madame Claudine MEHENNAOUI

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2015-086 du 22 juin 2015 est abrogé.

ARTICLE 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 5 février 2016

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201636-0021

Signé le vendredi 05 février 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

arrêté n°2016-017 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2016-017

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis
à :

- Madame Anne SIPP, responsable de l'unité départementale ;
- Madame Martine ADMENT-CATINAUD, chef de service ;
- Monsieur Eric BERTAZZON, chef de service.
- Madame Jeanne BRUNE, Secrétaire générale,

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Anne SIPP, responsable de l'unité départementale;
- Madame Martine ADMENT-CATINAUD, chef de service ;
- Monsieur Eric BERTAZZON, chef de service
- Madame Jeanne BRUNE, Secrétaire générale.

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Madame Jeanne BRUNE
- Madame Gisèle CILLI
- Madame Catherine CEVASCO

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2015-060 du 13 avril 2015 est abrogé.

ARTICLE 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 5 février 2016

Le DIRECCTE D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201636-0023

Signé le vendredi 05 février 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

arrêté n°2016-023 portant subdélégation de signature de M. Laurent VILBOEUF,
chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'Emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France,

ARRETE n°2016-023

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

A

- Monsieur Joël COGAN responsable de l'unité départementale
- Monsieur Eric JANY, responsable du Pôle « Travail »
- Madame Agnès DUMONS, secrétaire générale
- Madame Marie Annick MICHAUX, responsable du pôle "Emploi et développement économique"

Et dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Maud BROUSSE-MIGNAVAL
- Madame Luce BOUENIKALAMIO
- Monsieur Ababacar NDIAYE
- Monsieur Jean-Noel PIGOT

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretiens des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Joël COGAN
- Monsieur Eric JANY
- Madame Agnès DUMONS
- Madame Marie Annick MICHAUX

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Joël COGAN
- Madame Agnès DUMONS
- Madame Marie Annick MICHAUX
- Monsieur Daniel DREAN
- Madame Valerie SERRAZ

Article 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 5

L'arrêté N° 2015-061 du 13 avril 2015 est abrogé.

Article 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers,
le 5 février 2016

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201636-0024

Signé le vendredi 05 février 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

arrêté n°2016-018 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2016-018

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale du Val d'Oise :

- Monsieur Didier TILLET, responsable de l'unité départementale
- Madame Muriel CREVEL, secrétaire générale
- Madame Pascale BOUËTTE
- Madame Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Monsieur Xavier ROBERGE

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Didier TILLET,
- Madame Muriel CREVEL,

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Monsieur Didier TILLET
- Madame Muriel CREVEL
- Madame Pascale BOUETTE
- Madame Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Monsieur Xavier ROBERGE
- Monsieur Philippe VONG-A-LAU

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2015-062 du 13 avril 2015 est abrogé.

ARTICLE 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 5 février 2016

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201636-0025

Signé le vendredi 05 février 2016

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

arrêté n°2016-016 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
d'Ile de France,

ARRETE n° 2016-016

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité départementale des Yvelines à :

- Madame Isabelle LAFFONT-FAUST, responsable de l'unité départementale des Yvelines
- Madame Elisabeth JAULT, secrétaire générale
- Madame Nadine DESPLEBIN, responsable du service accompagnement des mutations économiques et sécurisation de l'emploi
- Monsieur Didier LACHAUD, responsable Service Emploi
- Monsieur Pascal MARCOUX, responsable Service Travail
- Madame Clémence TALAYA-BIOTEAU responsable du service insertion des jeunes en difficultés

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Isabelle LAFFONT-FAUST, responsable de l'unité départementale des Yvelines
- Madame Elisabeth JAULT
- Monsieur Didier LACHAUD
- Monsieur Pascal MARCOUX

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider, tout ordre de mission et état de frais dans l'application Chorus DT

A :

- Madame Elisabeth JAULT
- Madame Stéphanie ARNAL

ARTICLE 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 5

L'arrêté n°2015-057 du 13 avril 2015 est abrogé.

ARTICLE 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 5 février 2016

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201639-0004

Signé le lundi 08 février 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

arrêté n°2016-DRIEE-IdF-165 portant subdélégation de signature de Monsieur Alain VALLET, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE DE FRANCE

**Arrêté n° 2016 DRIEE IdF 165
portant subdélégation de signature**

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de
l'Énergie d'Île-de-France

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 92-626 du 6 juillet 1992 relatif aux missions et à l'organisation des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles

VU le décret n°97-1194 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 1^{er} de l'article 2 du décret n°97 34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 pris pour l'application du 2^{ème} de l'article 2 du décret n° 97-24 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles relevant du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ;

VU le décret n°97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 1^{er} de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 97-1205 du 19 décembre 1997 modifiant le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n°97-1206 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à l'ensemble des ministres du 1^{er} de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n°99-116 du 12 février 1999 relatif à l'exercice de la police des carrières en application de l'article 107 du code minier, notamment son article 4,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ,

VU le décret du 05 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France

VU l'arrêté du 22 septembre 2005 relatif à la réception des moteurs destinés à être installés sur les engins mobiles non routiers en ce qui concerne les émissions de gaz et de particules polluants,

VU l'arrêté ministériel du 7 décembre 2010 portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

VU l'arrêté ministériel du 9 juillet 2013, nommant M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral du 07 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, donnant délégation de signature à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, en matière administrative ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Subdélégation de signature est donnée à Mme Claire GRISEZ, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à Mme Aurélie VIEILLEFOSSE, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à Monsieur Jean-François CHAUVÉAU, adjoint au directeur (jusqu'au 5 mars 2016), à M Pascal HERITIER, adjoint au directeur (à compter du 1^{er} mai 2016) et à M. Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, et dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté, et en particulier :

I – Réceptions par types des moteurs à combustion interne destinés à être installés sur des engins mobiles

Signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les décisions concernant les réceptions par types des moteurs à combustion interne destinés à être installés sur des engins mobiles non routiers, à l'exception des moteurs destinés aux autorails, locomotives et bateaux de la

navigation intérieure, ainsi que les dérogations prévues par l'article 5 de l'arrêté du 22 septembre 2005 susvisé.

II - Avis et décision en Ile de France au titre de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (autorité environnementale)

Signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France au titre de l'autorité administrative de l'Etat compétente en environnement :

- les accusés de réception, les courriers de demande de contribution et les avis rendus en Ile de France sur les projets conformément aux dispositions des articles R 122-1 à R 122-8 du code de l'environnement.
- les récépissés de dépôt, les courriers de demande de compléments, d'accusé de réception, de demande de contribution aux services experts, les décisions portant obligation ou non, d'élaborer une étude d'impact, les réponses aux recours administratifs préalables rendus dans le cadre de la procédure d'examen « au cas par cas » conformément aux dispositions de l'article R.122-3 du code de l'environnement.
- les accusés de réception et les courriers de demande de contribution sur les plans et programmes conformément aux articles R 122-17 à R 122-21 du code de l'environnement et sur les documents d'urbanisme conformément aux articles R 121-14 à R121-17 du code de l'urbanisme.

III – Missions liées à la fonction de délégué du bassin Seine-Normandie :

Saisir et convoquer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie,

Signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, tous les arrêtés et décisions concernant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie et la fixation des limitations de pêche selon les modalités fixées par ledit plan de gestion,

Saisir le comité de bassin Seine-Normandie pour avis sur les projets de périmètres de schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux et les projets de délimitation de zones vulnérables à la pollution par les nitrates.

Représenter, en application de l'article R212-30 du Code de l'environnement, le préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie dans les Commissions locales de l'eau des SAGE du bassin.

Saisir, en application de l'article R 566-11 du Code de l'environnement, le comité de bassin pour avis sur les documents relatifs à la mise en œuvre de la Directive Inondation.

IV – Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau

Signer tous les actes ou décisions liés au fonctionnement et à la mise en œuvre des actions de la Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau de Paris et de la proche couronne

V - Conduite des procédures de transaction

Signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France tous actes et documents permettant d'assurer la conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce.

Cette mission recouvre l'ensemble des opérations concernant la mise en œuvre de la procédure de transaction organisée par les articles L216-14, L437-14, R216-15 à R216-17 et R437-8 du code de l'environnement.

Représenter, en application de l'article R437-7 du code de l'environnement, le préfet de région d'Île-de-France devant les juridictions répressives pour les délits visés au titre III du livre IV du code de l'environnement.

VI - Délégation de pouvoir

Signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions ou pièces relevant de la délégation de pouvoir consentie au préfet de la région d'Île-de-France en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, de l'environnement et du développement durable, par le décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié et l'arrêté du 7 décembre 2010 susvisés.

ARTICLE 2 : Dans la limite de leurs attributions respectives, la subdélégation de signature sera également exercée par :

Pour les affaires relevant du point I par :

- Mme Clara HERER, cheffe du service de l'énergie, du climat et des véhicules,
- Monsieur Jean-Christophe CHASSARD, chef du centre national de réception des véhicules,
- Monsieur Jean-Noël BEY, chef de pôle au service énergie, climat, véhicules,
- Monsieur Yves SCHOEFFNER, adjoint au chef de pôle véhicules régional

Pour les affaires relevant du point II par :

- Monsieur Benoît JOURJON, chef du service prévention des risques et des nuisances
- Monsieur Pierre JEREMIE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Monsieur Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Madame Sandrine ROBERT, cheffe du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances,
- Madame Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances,
- M. Sébastien DUPRAY, chef du service eau et sous-sol
- M Laurent TELLECHEA, adjoint au chef de service eau et sous-sol
- Monsieur Baptiste LORENZI adjoint au chef du service eau et sous-sol,
- Madame Clara HERER, cheffe du service de l'énergie, du climat et des véhicules,
- Madame Brigitte LOUBET adjointe au chef du service énergie, climat, véhicules,
- Madame Hélène SYNDIQUE, cheffe du service développement durable, territoires et entreprises
- Monsieur Eric CORBEL, adjoint au chef du service développement durable, territoires et entreprises,
- Monsieur François BELBEZET, chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises,
- Monsieur Samy OUAHSINE, adjoint au chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises,
- Monsieur Bertrand TALDIR, adjoint au chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises,
- Madame Agnès COURET, cheffe de l'unité territoriale de Paris,
- Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité territoriale de Seine et Marne,
- Monsieur Henri KALTEMBACHER, chef de l'unité territoriale des Yvelines,
- Monsieur Laurent OLIVÉ, chef de l'unité territoriale de l'Essonne,
- Monsieur Matthieu MOURER, chef de l'unité territoriale du Val d'Oise,
- Madame Claire TRONEL, cheffe de l'unité territoriale des Hauts de Seine,
- Monsieur Pascal HÉRITIER, chef de l'unité territoriale de Seine Saint Denis,
- Monsieur Jean-Marie CHABANE, chef de l'unité territoriale du Val de Marne,

Pour les affaires relevant du point III, par :

- Monsieur Sébastien DUPRAY, chef de la délégation de bassin Seine Normandie,

- Madame Caroline LAVALLART, adjointe au chef de la délégation de bassin Seine Normandie,
-

Pour les affaires relevant du point IV, par :

- Madame Julie PERCELAY, cheffe du service de police de l'eau,
- Madame Charline NENNIG, adjointe au chef du service de police de l'eau.

Pour les affaires relevant du point V, par :

- Monsieur Sébastien DUPRAY, chef du service eau et sous-sol,
- M Laurent TELLECHEA, adjoint au chef de service eau et sous-sol
-

Pour les affaires relevant du point VI, par :

- Monsieur Benoît JOURJON, chef du service prévention des risques et des nuisances
- Monsieur Sébastien DUPRAY chef du service eau et sous-sol,
- Monsieur Philippe DRESS, chef du service de la nature des paysages et des ressources,
- Madame Hélène SYNDIQUE, cheffe du service développement durable, territoires et entreprises
- Madame Clara HERER, cheffe du service de l'énergie, du climat et des véhicules,
- Madame Julie PERCELAY, cheffe du service police de l'eau
- Madame Agnès COURET, cheffe de l'unité territoriale de Paris,
- Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité territoriale de Seine et Marne,
- Monsieur Henri KALTEMBACHER, chef de l'unité territoriale des Yvelines,
- Monsieur Laurent OLIVÉ, chef de l'unité territoriale de l'Essonne,
- Monsieur Matthieu MOURER, chef de l'unité territoriale du Val d'Oise,
- Madame Claire TRONEL, cheffe de l'unité territoriale des Hauts de Seine,
- Monsieur Pascal HÉRITIER, chef de l'unité territoriale de Seine Saint Denis,
- Monsieur Nicolas LEPLAT, adjoint au chef de l'unité territoriale de Seine Saint Denis
- Monsieur Jean-Marie CHABANE, chef de l'unité territoriale du Val de Marne,
- Monsieur Julien PELGE, secrétaire général adjoint

ARTICLE 3. – Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'État à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et généraux et les présidents des associations de maires,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de projets.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

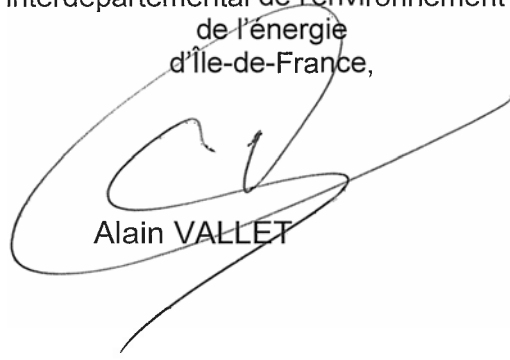
ARTICLE 4. - Toutes les dispositions antérieures et contraires au présent arrêté sont abrogées

ARTICLE 5. - Le Secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Paris, le 08 FEV. 2016

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France
et par délégation,

Le directeur régional et
interdépartemental de l'environnement et
de l'énergie
d'Île-de-France,



Alain VALLET



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201639-0006

Signé le lundi 08 février 2016

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

arrêté n°2016-DRIEE-IdF-166 portant subdélégation de signature de Monsieur Alain VALLET, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE DE FRANCE

**Arrêté 2016-DRIEE IdF 166
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire
et de commande publique**

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de
l'Énergie d'Île-de-France

VU le code des marchés publics;

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001, relative aux lois de finances,

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié en dernier lieu par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 05 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France

VU l'arrêté ministériel du 9 juillet 2013, nommant M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral du 07 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature, à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

ARTICLE 1er -. Subdélégation de signature est donnée à Mme Claire GRISEZ, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à Mme Aurélie VIEILLEFOSSE, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à M. Jean-François CHAUVEAU, adjoint au directeur (jusqu'au 5 mars 2016), à M Pascal HERITIER, adjoint au directeur (à compter du 1er mai 2016) et à M. Jean-Michel ROULIÉ secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à effet de :

A En qualité de responsable délégué de Budget Opérationnel de Programme

Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « **paysage, eau et biodiversité** » (n° 113)
- « **prévention des risques** » (n° 181)

Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution ;

Procéder à des réallocations, en cours d'exercice budgétaire, entre les services responsables d'unités opérationnelles. Les réallocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

B En qualité de responsable d'unités opérationnelles

1 - De signer dans la limite des attributions de M. Alain VALLET, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- « **paysage, eau et biodiversité** » (n° 113)
- « **énergie et après-mines** » (n° 174),
- « **prévention des risques** » (n° 181),
- « **urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat** » (n° 135),

- « **conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire** » (n° 217)
- « **entretien des bâtiments de l'État** » (n°309),
- « **moyens mutualisés des administrations déconcentrées** (n° 333)
- « **contribution aux dépenses immobilières** » (n° 723).

2 - De signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés au point 1, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

3 - Pour les subventions d'un montant de 23 000€ et plus, la délégation de signature consentie à l'article 1er.B du présent arrêté ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits du titre VI des budgets du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat que lorsque le préfet de la région d'Île-de-France aura été préalablement informé des prévisions d'attributions des subventions.

Un tableau prévisionnel d'attribution des subventions, précisant les organismes bénéficiaires et les montants proposés, sera transmis par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales – à chaque fois que nécessaire et avant la signature des conventions par les bénéficiaires.

ARTICLE 2 – Dans la limite de leurs attributions respectives, la subdélégation de signature, consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté, sera également exercée pour les programmes 113, 174, 181, 135, 217, 309, 333 et 723 par :

- M Julien PELGE, secrétaire général adjoint,
- Mme Sandie CHAMBARET, cheffe du pôle pilotage au secrétariat général,
- Mme Odile CLEMENT, cheffe du pôle achats au secrétariat général.
- Mme Chritine CHARRIER, cheffe de l'unité « commande publique » du pôle achats

ARTICLE 3. – Pour le programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire », subdélégation de signature, pour les engagements juridiques du titre III à l'article 1^{er} paragraphe B du présent arrêté, est accordée, dans la limite de leurs attributions et exclusivement pour des engagements d'un montant inférieur à 2 000 €, à :

M. Guillaume BAILLY – chef de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne
 M. Jean-Marie CHABANNE – chef de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne
 M Jean-Christophe CHASSARD – chef du Centre National de Réception des Véhicules
 Mme Agnès COURET – cheffe de l'unité territoriale de Paris
 M. Pascal HERITIER – chef de l'Unité Territoriale de la Seine-Saint-Denis
 M Nicolas LEPLAT – adjoint au chef de l'Unité Territoriale de la Seine Saint Denis
 M Henri KALTEMBACHER – chef de l'Unité Territoriale des Yvelines
 M. Matthieu MOURER – chef de l'Unité Territoriale du Val-d'Oise
 M. Laurent OLIVÉ – chef de l'Unité Territoriale de l'Essonne
 M. Julie PERCELAY – cheffe du service de Police de l'Eau
 Mme Claire TRONEL – cheffe de l'Unité Territoriale des Hauts-de-Seine

ARTICLE 4

Pour les achats réalisés dans le cadre de la procédure dite de « carte achat », sont habilités à procéder à des achats pour le compte de la DRIEE les porteurs de cartes suivants :

M. Patrick AGUT – service prévention des risques et nuisances, dans la limite de 500 € par achat (BOP 181 SENO)

M. Isidore ANTON, dans limite de 500 € par achat (BOP 181)

M. Guillaume BAILLY – chef de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Jean-Christophe CHASSARD – Chef du centre national de réception des véhicules, dans la limite de 500 € (BOP 217)

M. Jean-Marie CHABANE – chef de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

Mme Odile CLEMENT, chef du pôle achats, dans la limite de 1 500 € par achat (BOP 217)

M. Eric CORBEL – Adjoint au chef de service développement durable des territoires et des entreprises, dans la limite de 1 000 € (BOP 217)

Mme Agnès COURET – cheffe de l'Unité Territoriale de Paris, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

Mme Cristelle COURTIN – responsable du laboratoire d'hydrobiologie, dans la limite de 1 000 € par achat (BOP 113)

M. Philippe DRESS – Chef de service nature paysage ressource, dans limite de 1 000 € (BOP 217)

M. Sébastien DUPRAY – Chef de service Eau Sous-Sol/Délégation du Bassin Seine-Normandie, dans la limite de 1 000 € (BOP 217)

M. Didier DUROUX, dans limite de 1 000 € par achat (BOP 113, 181, 217)

Mme Nathalie DUVERGER – présidente du CLAS, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Christophe DYCKE – service prévention des risques et nuisances, dans la limite de 500 € par achat (BOP 181 SENO)

Mme Frédérique FRETARD – cheffe du pôle communication, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

Mme Chantal GENEVIER, Capitaine Train, dans limite de 1 500 € par achat (BOP 113, 181, 217)

Mme Claire GRISEZ, dans la limite de 1 000 € par achat (BOP 217)

M. Pascal HERITIER – chef de l'Unité Territoriale de la Seine-Saint-Denis, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

Mme Clara HERER – Cheffe de service énergie climat véhicules, dans la limite de 1 000 € (BOP 217)

M. Benoît JOURJON – Chef de service des risques et des nuisances, dans la limite de 1 000 € (BOP 217),

M. Henri KALTEMBACHER – chef de l'Unité Territoriale des Yvelines, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Francis KLISING, dans limite de 500 € par achat (BOP 113)

M. Serge LORY, dans limite de 1 000 € par achat (BOP 113) pour la Limnée

M. Michel MARCHAL, dans limite de 1 000 € par achat (BOP 113) pour la Limnée

M. Philippe MEUNIER – Chef du Pôle Systèmes d'Information, dans la limite de 1 000 € (BOP 217)

M. Matthieu MOURER – chef de l'Unité Territoriale du Val-d'Oise, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Laurent OLIVÉ – chef de l'Unité Territoriale de l'Essonne, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Julien PELGE, secrétaire général adjoint, dans la limite de 5 000 € par achat (BOP 217)

Mme Julie PERCELAY, cheffe du service police de l'eau, dans limite de 1 000 € par achat (BOP 113)

M. Bastien POUBEAU – chef de la division de Paris de l'ASN, dans la limite de 1 000 € par achat (BOP 181-9)

Mme Sandrine RAMANICH, chef du pôle gestion des moyens matériels, dans la limite de 1 500 € par achat (BOP 217)

M. Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général, dans la limite de 10 000 € par achat (BOP 113, 181, 217)

Mme Hélène SYNDIQUE – Cheffe de service développement durable des territoires et des entreprises, dans la limite de 1 000 € (BOP 217)

Mme Claire TRONEL – cheffe de l'Unité Territoriale des Hauts-de-Seine, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

Mme Aurélie VIEILLEFOSSE, dans la limite de 1 000 € par achat (BOP 217)

ARTICLE 5. – Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

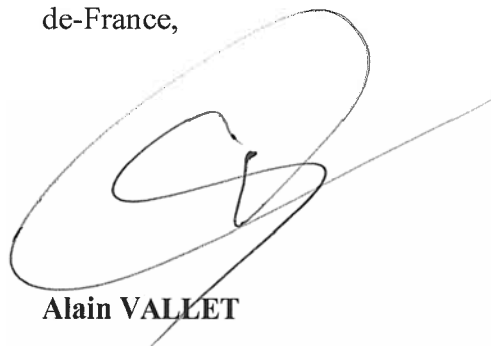
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

ARTICLE 6. - L'arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé

ARTICLE 7. - Le Secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 08 FEV. 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Alain VALLET

Copie pour attribution :
- les subdélégués

Copie pour publicité

- recueil des actes administratifs de la préfecture